

**MINIMAX AG**

Stettbachstrasse 8      Tel +41 (0)43 833 44 55  
CH-8600 Dübendorf      Fax +41 (0)43 833 44 56  
**www.minimax.ch**      info@minimax.ch

## **Tensides perfluorés (PFT) dans les agents moussants :**

### **La sécurité pour les extincteurs Minimax**

Dübendorf, le 27 mai 2007

En juillet 2006, la Commission Environnement du Parlement européen a décidé d'élargir l'interdiction des tensides perfluorés (PFT). Cette décision était motivée par de récentes études prouvant que ces combinaisons chimiques sont cancérigènes et mutagènes. Les PFT, mis en œuvre dans l'industrie textile, dans la photochimie et comme composant de produits de lubrification et d'imprégnation, s'accumulent dans le corps humain et ne peuvent être éliminés que lentement. Cette substance était également employée dans l'agent moussant de certains extincteurs. En l'occurrence, on utilisait le sulfonate de perfluorooctane (SPFO).

Seuls d'anciens extincteurs à mousse de marque Minimax étaient dotés d'agents moussants qui contenaient de faibles quantités de SPFO. Ces extincteurs ont été mis sur le marché jusqu'à la fin 2002. S'ils ont déjà fait l'objet d'une maintenance, le service après vente Minimax a remplacé les agents moussant contenant du SPFO par des substances inoffensives. La Commission européenne accorde à cet effet une période transitoire de 54 mois.

Les extincteurs Minimax portent les appellations systémiques « LS-J », « LW » ou « MXOL ». Depuis 2003, le fabricant, la société Minimax Mobile Services GmbH & Co. KG, utilise pour ces produits uniquement des agents moussants dont les tensides fluorés sont biodégradables.

Depuis que le Parlement européen a également convenu, fin octobre, d'édicter une directive européenne sur l'utilisation des PFT, les spécialistes s'attendent à ce que l'interdiction ad hoc entre prochainement en vigueur. Ces substances, dont le sulfonate de perfluorooctane (SPFO), ne pourront alors plus être utilisées dans la fabrication de produits que jusqu'à une concentration de 0,005% en poids. Minimax est bien préparée à cette modification législative, et ce depuis longtemps.

**MINIMAX AG**

Stettbachstrasse 8      Tel +41 (0)43 833 44 55  
 CH-8600 Dübendorf      Fax +41 (0)43 833 44 56  
**www.minimax.ch**      info@minimax.ch

Extincteurs dont l'agent moussant peut encore contenir du SPFO (normalement, l'agent moussant est remplacé par un produit exempt de PFT dans le cadre d'une maintenance régulière) :

Type	Agent extincteur	Années de construction	Contient du SPFO
Minimax LW-6, LW-9	Extensid AFFF	jusqu'à 12/2002	oui
Minimax LW-6 P, LW-9 P	Extensid AFFF	jusqu'à 12/2002	oui
Minimax LS-J-6 ... LS-J-12	Extensid-6	jusqu'à 12/2002	oui
Minimax LW-50	Extensid AFFF	jusqu'à 12/2002	oui

Remarque : lors des travaux de maintenance périodiques, l'agent moussant est automatiquement remplacé par un produit exempt de SPFO.

Les extincteurs suivants ne sont pas concernés (puisque déjà dotés d'un agent moussant exempt de PFT à la livraison) :

Type	Agent extincteur	Années de construction	Contient du SPFO
Minimax LW-6 K, LW-9 K	AFFF en cartouche	tous	non
Minimax LW-6, LW-9	Extensid AFFF	depuis le 01/2003	non
Febramax 6, Febramax 9	Febramax	tous	non
MXOL-6 N, MXOL-9 N	Minimaxol n	tous	non
MXOL-6 F, MXOL-9 F	Minimaxol f	tous	non
Minimax LS-J-6 ... LS-J-12	Extensid-6	depuis le 01/2003	non
Minimax LW-50	Extensid AFFF	depuis le 01/2003	non
Minimax LW-6 P, LW-9 P	Extensid AFFF	tous	non

Pour Minimax Mobile Services GmbH & Co. KG, la sécurité des êtres humains et de l'environnement est prioritaire. C'est pourquoi lors du choix et de la mise en œuvre des substances chimiques, l'entreprise écarte tous les risques potentiels pour l'homme et l'environnement et prend en considération les réglementations légales et leurs exigences. Depuis 2001, dans l'intérêt du client, Minimax Mobile Services GmbH & Co. KG utilise un système de gestion de l'environnement plusieurs fois certifié, qui garantit une sécurité maximale de tous les produits – pour l'être humain et pour l'environnement.

MINIMAX AG  
 Dübendorf